



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 08 Avril 2024

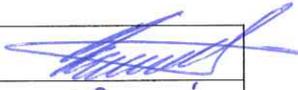
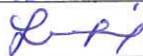
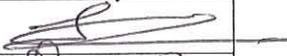
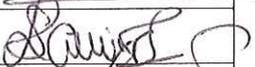
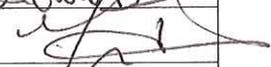
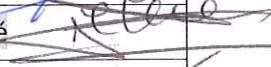
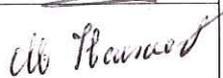
L'an deux mille vingt-quatre, le 08 Avril à dix-neuf heures trente s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à LONDINIÈRES sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

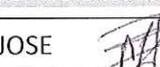
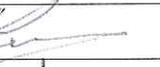
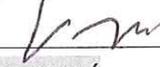
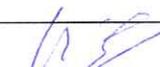
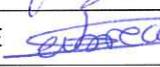
Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 27

6 absents : M Debure, Mme Caplet, M de Chezelles, Mme Wattelier, M. Leclerc, M. Morel

BAILLEUL NEUVILLE	Mme CARNET CELINE	
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN MARYSE	
BURES EN BRAY	M. LÉVÊQUE JACKY	
BURES EN BRAY	Mme BRETON CHARLYNE	
CLAIS	M. LEBORGNE VINCENT	
CLAIS	Mme CAMENISCH SABINE	
CROIXDALLE	M. MARTEL JEAN-PAUL	
CROIXDALLE	M. LEFEBVRE LUC	
FREAUVILLE	M. MARTEL CHRISTIAN	
FRESNOY FOLNY	M.DEBURE GILBERT Abs excusé	
FRESNOY FOLNY	M. HAESAERT MEDARD	
FRESNOY FOLNY	Mme CAPLET CORINNE ABS excusée	

FRESNOY FOLNY	M DUPUIS FRANCOIS 
GRANDCOURT	M. DECHEZELLES ARNAUD Abs excusé
GRANDCOURT	M. ROBIN EMMANUEL
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET ARMELLE 
LONDINIÈRES	M. DUMOUCHEL JEAN-MARIE 
LONDINIÈRES	Mme MARTEL RÉGINE 
LONDINIÈRES	M. HURARD FRANÇOIS 
LONDINIÈRES	Mme DEPOIX MARIE-CLAUDE
LONDINIÈRES	Mme LEGRAND CATHERINE 
LONDINIÈRES	Mme WATTELIER NATHALIE Abs excusée
OSMOY SAINT VALERY	Mme BOURGEOIS MARIE JOSE 
OSMOY SAINT VALERY	M. LECLERC DAVID Abs excusé
PREUSEVILLE	M. VASSARD HERVÉ 
PUISINVAL	Mme LEDUE SABINE 
SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. PEPIN MARTIAL 
SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. MOREL JEAN MARC Abs excusé
SAINTE PIERRE DES JONQUIÈRES	Mme BILLER BÉNÉDICTE
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE BRUNO 
SMERMESNIL	Mme DESBUREAU RÉGINE 
WANCHY CAPVAL	M. BOINET OLIVIER Abs excusé
WANCHY CAPVAL	M. TAFFIN GUY 

1. Intervention Gendarmerie : vidéo protection

Présentation des modalités d'installation d'une vidéo protection sur la voie publique par le Major Krzyzelewski, référent sureté Seine Maritime.

2. Approbation du PV

Le PV du 04 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Mme Marie-Claude Depoix est nommée secrétaire de séance.

3. Vote du compte administratif 2023, approbation du compte de gestion, affectation des résultats

Mme la présidente présente le compte administratif, et ouvre le débat.

Le conseil procède, sous la présidence du doyen d'âge M. Haesaert, à l'examen du compte administratif 2023 budget principal, du compte administratif 2023 budget ADE, du compte administratif 2023 budget Maison Médicale. Ils n'appellent à aucune remarque.

Les comptes administratifs sont votés. La Présidente ne participe pas au vote et sort de la salle.

- Délibération 24-015 Examen du compte administratif 2023 budget ADE
- Délibération 24-016 Examen du compte administratif 2023 budget Maison Médicale
- Délibération 24-017 Examen du compte administratif 2023 budget principal
- Délibération 24-018 Examen des comptes administratifs 2023 0
- Délibération 24-019 Affectation des résultats 2023 budget ADE
- Délibération 24-020 Affectation des résultats 2023 budget principal
- Délibération 24-021 Affectation des résultats 2023 budget Maison de santé

Les comptes de gestion dressés par le percepteur pour le budget principal, le budget ADE, et le budget de la Maison de santé sont adoptés à l'unanimité sans observation ni réserve

- Délibération 24-022 Examen des comptes de gestion 2023

4. Vote du budget primitif 2024, Gemapi, taux fongibilité, fixation des taux d'impositions

- Budget 2024

Mme la présidente présente le budget primitif 2024, et ouvre le débat.

- Délibération 24-023 Budget primitif 2024 – Budget ADE
- Délibération 24-024 Budget primitif 2024 – Budget Général
- Délibération 24-025 Budget primitif 2024 – Budget Maison Médicale
- Délibération 24-026 Note brève et synthétique - Budget 2024

Les budgets 2024 sont votés à l'unanimité.

- Gemapi

Le produit attendu de la taxe Gemapi pour 2024 est de 50920.02 €

Délibération 24-027 Gemapi

- Fongibilité

Le taux de fongibilité est fixé 7,5% maximum.

Délibération 24-028 Fongibilité

- Taxes 2024

Rappel le total des dépenses déchetterie et OM est de 493 960 € pour 2023.

La TEOM fixé à 11% en 2023, apporte 390 552 €. Le déficit est donc de 103 408 €. Un taux de TEOM à 13% apportera 461 562 €

Les taux d'imposition pour 2024 sont les suivants :

- Foncier bâti :	0.602%
- Foncier non bâti :	1.24%
- Cotisation foncière entreprises :	0.689%
- Taxe des ordures ménagères :	13%
- Taux de fiscalité prof zone :	18.52%

Délibération 24-029 Taxes 2024

- Avance remboursable

Le conseil délibère et décide de ne pas faire d'avance remboursable pour l'exercice 2024 pour le budget Maison de santé.

Délibération 24-030 Avance remboursable budget Maison de santé

- Ecole de musique

Il y a eu un report des cotisations URSAFF pour la période allant de février 2020 à avril 2021. Ce montant est de 4643 euros. Cette somme était due par l'ancien bureau.

Le conseil communautaire délibère et décide de rembourser cette somme au nouveau bureau de l'Ecole de musique, sur le solde de l'ancien bureau.

Délibération 24-031 Ecole de musique remboursement URSAFF

- MTTi

Le conseil communautaire délibère et décide de ne pas actualiser le montant du loyer de l'entreprise MTTi pour l'année 2024.

Délibération 24-032 Loyer MTTi

- URSAFF

Le conseil délibère et décide que les cotisations URSAFF seront payées mensuellement, à partir du 1^{er} avril 2024.

Délibération 24-033 Paiement mensuel URSAFF

5. Divers

- Critérium du jeune conducteur

Cette année le critérium du jeune conducteur aura lieu le jeudi 18 juillet 2024. Le coût est de 3120 €. Nous avons reçu une subvention de 50% au titre du PDASR 2024 dans le département de la Seine-Maritime.

- Réhabilitation des points d'arrêts

La région accompagne les communes qui souhaitent réhabiliter les points d'arrêts. La demande doit être effectuée par la commune concernée.

Pour toute information adresser une demande par mail à : nomad-car76-exploitation@normandie.fr

- Poubelle jaune

Monsieur Martel rappelle la procédure lorsqu'un administré du territoire demande l'attribution d'un conteneur jaune pour une nouvelle habitation ou pour un second conteneur. Rappel dans ce dernier cas, il sera facturé au demandeur. Cette information a été transmise par mail à chaque commune.

- Déchet de gazon

Monsieur Martel rappelle que le coût de traitement des déchets verts dans le nouveau marché du 1^{er} avril 2024 a augmenté. Pour limiter les hausses de taxes, il est souhaitable de limiter au maximum le tonnage des déchets verts. La sensibilisation et l'aide des habitants du territoire pour limiter l'apport de déchet de gazon doivent nous permettre d'atteindre cet objectif.

- Vente de terrain zone d'activité

Monsieur Vassard informe que Monsieur Lecompte se porte acquéreur d'une parcelle d'environ 4500 m² dans la zone d'activité.

Délibération 24-034 Vente de terrain à Monsieur Lecompte

- Barnum

Mme la Présidente propose d'acquérir deux barnums pliables de 4m x 4 m afin de répondre aux demandes des associations ou des communes du territoire. Le Crédit Agricole de Londinières participe à cet achat à hauteur de 2000 €.

Le prêt de ce matériel, réservé aux associations et communes du territoire, sera soumis à la signature d'une convention de mise à disposition avec le demandeur et le dépôt d'un chèque de caution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

De ce qui a été dit, il a été dressé le présent procès-verbal

